



## Convention de Bâle du 22 mars 1989 sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination

RS 0.814.05; RO 1992 1125

### Champ d'application le 1<sup>er</sup> juin 2017, complément<sup>1</sup>

Etats parties	Ratification Adhésion (A)	Entrée en vigueur
Angola	6 février 2017 A	7 mai 2017
Canada*	28 août 1992	26 novembre 1992
Israël*	14 décembre 1994	14 mars 1995
Sierra Leone	1 <sup>er</sup> novembre 2016 A	30 janvier 2017
Tadjikistan	30 juin 2016 A	28 septembre 2016

\* Réserves et déclarations.

Les réserves et déclarations, à l'exception de celles de la Suisse, ne sont pas publiées au RO. Les textes en français et en anglais peuvent être consultés à l'adresse du site Internet des Nations Unies: <http://treaties.un.org/> ou obtenus à la Direction du droit international public (DDIP), Section des traités internationaux, 3003 Berne.

<sup>1</sup> La présente publication complète celles qui figurent au RO 1992 1125, 2004 1185, 2005 5009, 2007 5091, 2010 3537, 2012 437 et 2015 415.  
Une version du champ d'application mise à jour est publiée sur le site web du DFAE ([www.dfae.admin.ch/traites](http://www.dfae.admin.ch/traites)).

